Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 5

Artikel: Enseignement des travaux féminins

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041130

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX FÉMININS

Leçon de coupe

Une leçon de coupe doit être précédée d'une petite explication des principales lignes employées dans le dessin. On rappellera aux élèves qu'une ligne horizontale est celle qu'on trace de gauche à droite, qu'une perpendiculaire ou verticale se trace de haut en bas, qu'on appelle oblique une ligne penchée et qu'une ligne parallèle à une autre est celle qui suit la même direction que cette autre ligne. De même, on leur dira qu'un carré a tous ses côtés égaux et qu'un rectangle est plus long que large ou vice-versa ; enfin, qu'un angle est formé par la jonction d'une perpendiculaire et d'une horizontale, etc.

Cela fait, la maîtresse trace légèrement sur le tableau noir les lignes de construction d'un patron. Les élèves font le même travail sur le papier en se servant de la règle et du ruban métrique. Ces exercices doivent se faire sans précipitation, minutieusement, en mesurant chaque ligne sur plusieurs points pour s'assurer qu'elle est droite. Après chaque nouvelle ligne, la maîtresse jette un coup d'œil sur les feuilles et s'assure de l'exactitude du tracé.

Chaque patron doit être fait plusieurs fois en changeant les dimensions, et, la théorie, dictée dans un cahier, est accompagnée d'un dessin diminué du patron.

Le programme des travaux manuels enjoint de faire exécuter préalablement en papier souple les objets qu'on veut confectionner ; il est indispensable que l'institutrice ait des objets confectionnés dans sa collection pour en montrer les différentes parties et expliquer comment on plie la toile pour la coupe.

Coupe d'un petit corsage

Mesures : 1° Hauteur de l'épaule à la ceinture, 18 centimètres ; 2° tour de poitrine, 50 centimètres.

On dessine un rectangle (carré plus large que haut) de 50 centimètres de largeur et 13 centimètres de hauteur. On divise ce rectangle en quatre parties égales, par trois lignes verticales, placées à 12 $^1/_2$ centimètres l'une de l'autre. De ces trois lignes, la première indique le milieu devant et les deux autres la place des emmanchures. Ces dernières ont en profondeur $^1/_{10}$ du tour de poitrine ou 5 centimètres. Elles doivent être aussi larges que profondes. Donc, elles seront placées à 2 $^1/_2$ centimètres de chaque côté de la ligne verticale, qui se trouvera ainsi au milieu de l'emmanchure.

Dans ces mesures, les ourlets ne sont pas compris ; aussi, après avoir découpé le patron, on le place sur la toile en la faisant dépasser le papier de 4 centimètres au bas de la taille,

2 centimètres au haut et 4 centimètres de chaque côté derrière. Il est mieux de couper les emmanchures quand les ourlets sont cousus, afin de s'assurer que les deux ourlets du dos croisent l'un sur l'autre et ne pas couper le devant plus large que le dos.

Les épaulettes sont formées d'une bande double de 4 centimètres de large, étant pliée, et de 10 centimètres de long sans la couture. On arrive ainsi aux 18 centimètres de hauteur de la mesure N° 1. Autour de l'emmanchure, on pose, en couture ou avec une piqûre, un vrai biais qu'on rabat en dedans du corsage. On ferme par cinq boutonnières sur l'ourlet droit du dos ; on place à gauche les cinq boutons correspondants, et, sur l'ourlet de la taille, on coud un bouton au milieu devant et sous les emmanchures pour soutenir le pantalon-lange.

(*A suivre.*) J. P., *inspectrice.*

Examens des recrues de 1902

(*Suite.*)

I. Composition.

21. Grande perte éprouvée par suite de la grêle.
22. Assurez vos récoltes contre la grêle et votre mobilier contre l'incendie.
23. Faites inscrire un ami qui désire entrer dans une Société dont vous faites partie.
24. Donnez votre démission comme membre d'une Société.
25. Vous acceptez une invitation à faire une course à pieds.
26. Vous refusez une invitation à une fête.
27. Le fils annonce à ses parents qu'il se trouve très bien en apprentissage.
28. Conseils à un frère de persévérer dans son apprentissage malgré les nombreuses difficultés qu'il éprouve.

II. Calcul oral.

IXe Série.

4. Un paysan demande 20 napoléons (pièces de vingt francs) pour une génisse ; combien cela fait-il de francs ? — Rép. 400 fr.
3. Un employé paye un loyer annuel de 300 fr. Combien paye-t-il par mois ? — Rép. 25 fr.
2. Quelle est la contenance d'une fosse de 4 m. de longueur, 3 ½ m. de largeur et 1 ½ m. de profondeur ? — Rép. 21 m³.
1. Une dette (une traite) de 600 fr. est payée 3 mois avant l'échéance avec 4 ½ % d'escompte par an. Que paye-t-on ? — Rép 593 fr. 25.